

Drancy, le 19 Juillet 2018

LA PLATEFORME DU BATIMENT  
7 Rue Benjamin Constant  
75927 PARIS CEDEX 19

Nos réf. : CS/CEA 8899 07 18  
Objet : 220 Boulevard de la Villette – 75019 PARIS

Ref Rapports :  
- 114537/1164.10.1.R du 26/09/2018  
- 114537/1066.14.1.R du 21/02/2018

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite aux rapports de contrôle ci-dessus mentionnés pour le site référencé en objet.

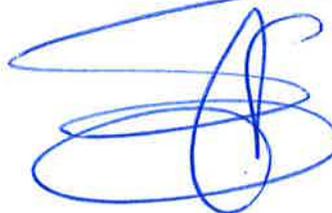
Vous trouverez ci-joint les deux rapports de contrôle annotés, faisant état de l'avancée des réserves SAV.

Une fois que toutes les réserves auront été levées, nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin de vous faire parvenir l'attestation de levée des réserves.

Dans cette attente, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations respectueuses

Céline SARAZIN



MP ALTOR

**PJ : - Rapports de contrôle annotés**

37 Rue Voltaire  
93700 Drancy  
France

+33 01 48 31 06 10

+33 01 48 31 06 30

info@mpaltor.com





**BUREAU  
VERITAS**

## Bureau Veritas Exploitation SAS

EVRY  
Immeuble LA VANOISE  
6/18, rue du Pelvoux  
COURCOURONNES  
91019 EVRY CEDEX France  
Téléphone : 01 69 47 12 10  
Mail : rafael.dos-santos@fr.bureauveritas.com

## A l'attention de GABARD LAURENT

LA PLATEFORME  
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bmlink.bureauveritas.com/>

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE ACI TMC 3T  
C3260 25.13 2X N° 19332 N° MONTE CHARGE



**Intervention du 04/09/2017**

**Coordonnées du site :** 1596  
**Nom du site :** LA PLATEFORME DU BATIMENT -  
STALINGRAD  
**Latitude :** 2.367311  
**Longitude :** 48.884402

**Lieu d'intervention :**  
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

**Numéro d'affaire :** 114537  
**Référence du rapport :** 114537/1164.10.1.R  
**Rédigé le :** 26/09/2017  
**Par :** Rafael DOS SANTOS  
Ce document a été validé par son auteur

**LA PLATEFORME  
DU BATIMENT**



Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'une astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

## RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner le résultat des vérifications et y annexer le présent rapport.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification et le tenir à disposition de l'organisme de contrôle lors de la prochaine vérification.

Formation des personnels :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Pour la conduite des équipements de travail suivants : grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté, les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de conduite.

## PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Permanent sur place.

## EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

<i>Quantité</i>	<i>Equipement(s)</i>	<i>Quantité</i>	<i>Equipement(s)</i>
1	TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE		

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LA PLATEFORME DU BATIMENT - STALINGRAD

## Fiche N° 1 : TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE

N° interne : MONTE CHARGE

Localisation : ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE

Marque : ACI

Type : TMC 3T C3260 25.13 2X

N° de série : 19332

Année de mise en service : 2009

Avis Général

Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

Point vérifié

Actions à entreprendre

A.2- Affichage capacité

**Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation sur la plateforme et au palier**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

12/03/2008

Code Obs. :

XY/281010/783580/1

Absente

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

A.8- Déclaration de  
conformité / Marquage  
CE

**Insérer dans le dossier la déclaration ou le certificat de conformité**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/09/2015

Code Obs. :

DR/120915/074626/0

A l'origine

3.6- Supports de charge  
(bras, plate-forme,  
plateau, ....)

**URGENT: Remettre en état le guide inférieur droit usé en partie arrière et remettre en état le galet de guidage (Roulement détérioré et goupille d'axe manquante)**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/09/2015

Code Obs. :

DR/120915/075311/0

RAS – Non constaté

3.6- Supports de charge  
(bras, plate-forme,  
plateau, ....)

**Éliminer les traces visibles de poinçonnement sur le plateau de la table élévatrice, de plus, serrer les fixations des plaques de renfort sous le plateau**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/09/2015

Code Obs. :

DR/120915/075049/0

SAV ALTOR

## Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

3.6- Supports de charge  
(bras, plate-forme,  
plateau, ....)

**Remettre en état les parois verticale détériorées de la  
plateforme**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/09/2015

Code Obs. :

DR/120915/074936/0

Déjà réalisé

5.2- Equipements,  
canalisations

**Isoler ou déposer une canalisation électrique au dessus  
du boitier en entrant dans le local à droite.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

21/09/2012

Code Obs. :

MB/210912/152441/0

Hors lot

11.1b- Limiteurs de  
course bas des  
mouvements de levage

**Régler le dispositif d'arrêt du niveau -1, afin que la table  
élévatrice ne percute les butées fixes en partie inférieure  
de la gaine (voir également notre observation concernant  
les traces de poinçonnement).**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

19/11/2013

Code Obs. :

MB/191113/195554/0

SAV ALTOR

12- CHARGES ET ESSAIS

**les essais ont été réalisés avec les charges mises à  
disposition; le chef d'établissement doit définir les  
mesures organisationnelles et techniques visant à  
restreindre provisoirement l'utilisation de l'appareil à la  
valeur de ces charges**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

04/09/2017

Code Obs. :

RD/040917/080851/1

SAV ALTOR

NOUVEAU

13- AUTRES POINTS

**Effectuer le dépoussiérage sous la table élévatrice.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

21/09/2012

Code Obs. :

MB/210912/153138/0

SAV ALTOR

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

13- AUTRES POINTS

**Mettre en service le verrouillage mécanique de la serrure du rez de chaussée, celle ci devrait se verrouiller après une action de deverrouillage manuelle.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

21/09/2012

Code Obs. :

MB/210912/153343/0

SAV ALTOR

13- AUTRES POINTS

**Refixer les seuils paliers**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/09/2015

Code Obs. :

DR/110915/114159/0

SAV ALTOR

13- AUTRES POINTS

**Remettre en service l'extraction dans le local**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

12/03/2008

Code Obs. :

XY/281010/783578/1

Hors lot

Fiche n° 1	TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE		N° série : <b>19332</b>
	Marque : <b>ACI</b>		N°interne : <b>MONTE CHARGE</b>
Date de mise en service : <b>2009</b>		Type : <b>TMC 3T C3260 25.13 2X</b>	
Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>		Localisation : <b>ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE</b>	
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>M. VICTORIA</b>			

## CARACTERISTIQUES

Energie(s) : <b>Electrique, Hydraulique</b>	C.M.U. (kg) : <b>3000</b>
Hauteur de levage (m) : <b>3.26</b>	Marquage Constructeur : <b>CE</b>

## ASPECTS DOCUMENTAIRES

### *Carnet de maintenance*

Modification importante : **Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

## CHARGES ET ESSAIS

Essais : **Les essais ont été réalisés avec une charge inférieure à la CMU. Voir actions à entreprendre.**

### *Description et conditions d'exécution des essais*

Charge d'essai estimée (kg) : **1000**

## AVIS GENERAL

**Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.**

## ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.2 - Affichage capacité:

Code OBS : **XY/281010/783580/1**

**Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation sur la plateforme et au palier**

A.8 - Déclaration de conformité / Marquage CE:

Code OBS : **DR/120915/074626/0**

**Insérer dans le dossier la déclaration ou le certificat de conformité**

3.6 - Supports de charge (bras, plate-forme, plateau, ....):

Code OBS : **DR/120915/074936/0**

**Remettre en état les parois verticale détériorées de la plateforme**

Code OBS : **DR/120915/075049/0**

**Éliminer les traces visibles de poinçonnement sur le plateau de la table élévatrice, de plus, serrer les fixations des plaques de renfort sous le plateau**

Code OBS : **DR/120915/075311/0**

**URGENT: Remettre en état le guide inférieur droit usé en partie arrière et remettre en état le galet de guidage (Roulement détérioré et goupille d'axe manquante)**

5.2 - Equipements, canalisations:

Code OBS : **MB/210912/152441/0**

**Isoler ou déposer une canalisation électrique au dessus du boîtier en entrant dans le local à droite.**

Fiche n° 1	TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE		N° série : 19332
	Marque : ACI		N°interne : MONTE CHARGE
Date de mise en service : 2009		Type : TMC 3T C3260 25.13 2X	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
Localisation : ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. VICTORIA			

11.1b - Limiteurs de course bas des mouvements de levage:

Code OBS : MB/191113/195554/0

**Régler le dispositif d'arrêt du niveau -1, afin que la table élévatrice ne percute les butées fixes en partie inférieure de la gaine (voir également notre observation concernant les traces de poinçonnement).**

12 - CHARGES ET ESSAIS:

Code OBS : RD/040917/080851/1

**les essais ont été réalisés avec les charges mises à disposition; le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques visant à restreindre provisoirement l'utilisation de l'appareil à la valeur de ces charges**

13 - AUTRES POINTS:

Code OBS : XY/281010/783578/1

**Remettre en service l'extraction dans le local**

Code OBS : MB/210912/153138/0

**Effectuer le dépoussiérage sous la table élévatrice.**

Code OBS : MB/210912/153343/0

**Mettre en service le verrouillage mécanique de la serrure du rez de chaussée, celle ci devrait se verrouiller après une action de deverrouillage manuelle.**

Code OBS : DR/110915/114159/0

**Refixer les seuils paliers**

#### POINTS NON VERIFIES

11.2 - Autres limiteurs de course / hors course:

Code OBS : DR/120915/074744/0

**Essais non réalisable en l'absence d'un technicien de maintenance titulaire du contrat d'entretien**

Fiche n° 1	<b>TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE</b>		N° série : <b>19332</b>
	Marque : <b>ACI</b>		N°interne : <b>MONTE CHARGE</b>
Date de mise en service : <b>2009</b>		Type : <b>TMC 3T C3260 25.13 2X</b>	
Date de mise en service : <b>2009</b>		Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>	
Localisation : <b>ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE</b>			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>M. VICTORIA</b>			

### LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

<b>CARACTERISTIQUES</b>	<b>7 POSTE DE CONDUITE</b>
<b>EQUIPEMENTS</b>	7.4 Protection contre les risques de cisaillement
<b>SUSPENTES</b>	<b>8 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE</b>
<b>APPAREIL DE MESURE UTILISE</b>	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
<b>A ASPECTS DOCUMENTAIRES</b>	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.1 Carnet de maintenance	8.5 Identification des organes de service
A.2 Affichage capacité	8.6 Retour automatique au point neutre
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	<b>10 MECANISMES</b>
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	10.1 Limiteur de vitesse
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	10.2 Dispositif d'immobilisation
A.17 Rapports de vérification	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
<b>B CONDUITE ET MANOEUVRE DE L'EQUIPEMENT</b>	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
<b>3 CHARPENTE</b>	<b>11 DISPOSITIFS DE SECURITE</b>
3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau, ...)	11.1 a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
<b>5 SOURCE D'ENERGIE</b>	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
5.1 Dispositif de séparation générale	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
5.2 Equipements, canalisations	11.35 Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes
	11.41 Signalisation
	<b>12 CHARGES ET ESSAIS</b>
	Description et conditions d'exécution des essais
	<b>13 AUTRES POINTS</b>
	<b>OBSERVATIONS RECUPEREES</b>

«Référéntiel» TABLE ELEVATRICE 6

## Bureau Veritas Exploitation SAS

EVRY  
Immeuble LA VANOISE  
6/18, rue du Pelvoux  
COURCOURONNES  
91019 EVRY CEDEX France  
Téléphone : 01 69 47 12 10  
Mail : rafael.dos-santos@fr.bureauveritas.com

## A l'attention de GABARD LAURENT

LA PLATEFORME  
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

# Rapport de vérification générale périodique Ascenseurs et équipements assimilés



Intervention du 07/02/2018

Coordonnées du site : 1596  
Nom du site : LA PLATEFORME DU BATIMENT -  
STALINGRAD  
Latitude : 2.367311  
Longitude : 48.884402

Lieu d'intervention :  
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Numéro d'affaire : 114537  
Référence du rapport : 114537/1066.14.1.R  
Rédigé le : 21/02/2018  
Par : Rafael DOS SANTOS  
Ce document a été validé par son auteur

**LA PLATEFORME  
DU BATIMENT**



Ce rapport contient 2 fiches

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**  
Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification générale périodique de votre/vos équipement(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement, dans laquelle sont mentionnés la réglementation appliquée, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Le présent rapport n'a pas pour objet les vérifications des dispositions réglementaires prises pour application de la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

## RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR, DE L'EXPLOITANT OU DU PROPRIETAIRE CI-APRES DESIGNÉ LE CLIENT

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le client décide ou non du maintien en service de chaque équipement.

Le client doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession constitués le cas échéant du registre de sécurité de l'établissement et/ou du livret d'entretien.

Pour la réalisation des vérifications, le client doit mettre à disposition des personnes qualifiées les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements.

Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation des vérifications.

En cas de défaut d'accompagnement ou de transmission d'éléments incomplets ou absents, l'étendue de notre vérification peut être limitée et conduire par conséquent à des conclusions erronées.

## PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : M. Jean Luc CUSSY.

## EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

<b>Quantité</b>	<b>Equipement(s)</b>
2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport / LA PLATEFORME DU BATIMENT - STALINGRAD

## Fiche N° 1 : CODE DU TRAVAIL

N° interne : A 75.1688

Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS

Marque : SCHINDLER

Type : Treuil attelé.

N° de série : 1630006

Année de mise en service : 1999

**Avis Général** Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

Point vérifié Actions à entreprendre

A.3.3- Présence d'un  
rapport annuel d'activité

**Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire  
du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.**

Date de 1<sup>ère</sup>

apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/135818/0

Sur demande

Vous pouvez soumettre à l'opinion  
Data View



Aucune image  
disponible

B.1- Etude de sécurité

**Afficher les résultats de l'étude de sécurité de la société  
de maintenance titulaire du contrat d'entretien**

Date de 1<sup>ère</sup>

apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/140357/0

SAV ALTOR

31.1.4- Eléments de  
guidage (habitacle et  
contrepoids) E/F

**Réduire le jeu de guidage de la cabine**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

10/02/2016

Code Obs. :

DR/100216/122225/0

Vérifié sur site le  
06/07/2018 - R.A.S.

31.1.4- Eléments de  
guidage (habitacle et  
contrepoids) E/F

**Remettre en place le tube guide chaîne en partie basse**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/144215/0

Vérifié sur site le  
06/07/2018

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

31.1.7- Dispositifs  
limitant la course de  
l'habitacle F

**Assurer le bon fonctionnement du hors course de sécurité  
bas cabine.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

**Fin de course fonctionnel, testé le  
06/07/2018**

Code Obs. :

DR/110315/141335/0

31.2.1- Accès au local  
P/E/F

**Remettre en état l'éclairage de la machinerie ainsi que  
son bouton de commande**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

**SAV ALTOR**

Code Obs. :

DR/110315/141245/0

31.2.1- Accès au local  
P/E/F

**Laisser à demeure une échelle adaptée pour l'accès au  
local**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

**Echelle présente**

Code Obs. :

DR/110315/140800/0

31.2.3- Dispositif  
parachute ou équivalent  
F

**Serrer la fixation du limiteur de vitesse**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

**Fait et vérifié**

Code Obs. :

DR/110315/141453/0

31.2.4- Dispositif de  
contrôle contre le mou  
de câble/chaîne F

**Améliorer le fonctionnement du dispositif de contrôle du  
mou de chaîne (Laisser pour mémoire, essais non  
réalisable faute d'assistance technique)**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

**DEJA FAIT**

Code Obs. :

DR/110315/144305/0

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

31.3.1- Organes de services et de signalisation E/F

**Remettre en service les différents voyants d'occupation ou de présence**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/140840/0

**FAIT - R.A.S.**

31.4.1- Eléments constitutifs E

**Remettre en place le cabochon sur le déverrouilleur du niveau bas**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/144340/0

**A l'origine**

31.4.1- Eléments constitutifs E

**Remettre en état les guidages des portes ainsi qu'un câble de liaison au niveau bas**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/144405/0

**Fait le 06/07/2018**

31.5.2- Précision et maintien de l'arrêt F

**Améliorer la précision d'arrêt de la cabine au niveau bas**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

10/02/2016

Code Obs. :

DR/100216/122515/0

**Fait le 06/07/2018**

31.5.8- Indication de la charge P/E

**Afficher la plaque de charge cabine.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

16/04/2013

Code Obs. :

AJ/190413/082947/0

**Fait le 06/07/2018**

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

## Fiche N° 2 : CODE DU TRAVAIL

Localisation : SURFACE DE VENTE

Marque : ALTOR

Type : Adhérence

N° de série : A75.1337

Année de mise en service : 2012

Avis Général

Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

Point vérifié

Actions à entreprendre

A.3.3- Présence d'un  
rapport annuel d'activité

**Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire  
du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/150315/074855/0

Sur demande

B.7- Déclaration CE de  
conformité

**Compléter la déclaration de conformité non signée et  
datée (Laisser pour mémoire faute d'ouverture du coffret  
de manoeuvre)**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/160617/0

A l'origine (présente  
en armoire)

31.1.5- Suspentes et  
attaches, poulies E

**Remplacer un serre câble inadapté côté pèse charge**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/154402/0

SAV – DEJA FAIT

31.1.5- Suspentes et  
attaches, poulies E

**Mettre en place un 3ème serre câble sur les attaches du  
câble parachute**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

10/02/2016

Code Obs. :

DR/100216/115539/0

SAV – aux normes

## Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

31.1.7- Dispositifs  
limitant la course de  
l'habitacle F

**Régler le hors course haut ce déclencheur trop près du  
niveau**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/154233/0

**SAV - (préconisations du  
constructeur respectés) –  
Réserves réduites**

31.2.2- Mécanismes de  
levage E/F

**Assurer le fonctionnement de la manoeuvre de secours  
en cas de panne de l'onduleur**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/155643/0

**Fait et testé le  
06/07/2018**

31.2.3- Dispositif  
parachute ou équivalent  
F

**Assurer le bon fonctionnement du déclencheur du  
limiteur de vitesse à distance**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

20/02/2017

Code Obs. :

RS/200217/093938/0

**Fait et testé le  
06/07/2018**

31.3.1- Organes de  
services et de  
signalisation E/F

**Remettre en service le voyant lumineux au palier du  
niveau 1**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

10/02/2016

Code Obs. :

DR/100216/111651/0

**SAV : Non réalisable  
car contact à clés**

31.5.5- Eclairage normal  
et de secours E/F

**Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours en  
cabine**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/155816/0

**Fait et testé le  
06/07/2018**

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

*Point vérifié*

*Actions à entreprendre*

31.5.6- Dispositif de  
demande de secours P/F

**Assurer le fonctionnement du bouton de demande de  
secours sur et sous cabine**

*Date de 1<sup>ère</sup> apparition :*

11/03/2015

*Code Obs. :*

DR/110315/155853/0



Fiche n° 1	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>1630006</b>
		N°interne : <b>A 75.1688</b>
	Marque : <b>SCHINDLER</b>	Type : <b>Treuil attelé.</b>
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>1999</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

## ETUDE DE SECURITE

### Généralités

#### Dates

Année de la première étude de sécurité : <b>2013</b>	Date d'actualisation de l'étude : <b>07/02/2018</b>
--	---

#### Accès et cheminement

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

#### Local machines et/ou poulies

Risque(s) : <b>Absence de protection des points rentrants (Ecrasement - Cisaillement), Absence de protection des parties tournantes (Ecrasement - Cisaillement), Hauteur de travail inférieure à 1,80 m (Heurt)</b>
---

#### Toit de cabine

Risque(s) : <b>Absence d'un interrupteur d'arrêt (Enfermement - Ecrasement - Cisaillement)</b>
--

#### Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

#### Cuvette

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

#### Portes palières

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

## CARACTERISTIQUES

### Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : <b>M</b>	Catégorie : <b>4</b>
Origine du classement : <b>Mentionné sur le registre de sécurité</b>	Activité : <b>Magasin de vente de matériaux réservé au professionnels</b>
Description de l'établissement : <b>Bâtiment sur 4 niveau dont un sous sol parking</b>	

### Type d'établissement

Type d'établissement : <b>ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE</b>
---

### Caractéristiques générales de l'appareil

#### Désignation de l'appareil

Désignation : <b>Monte-charges</b>
------------------------------------

Marquage CE : <b>NON</b>
--------------------------

Fiche n° 1	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>1630006</b>
	Marque : <b>SCHINDLER</b>	N°interne : <b>A 75.1688</b>
Texte de référence		<b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>
Date de mise en service :		<b>1999</b>
Localisation :		<b>SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS</b>
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

#### Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : <b>Haute</b>	Accès à la machinerie : <b>Trappe</b>
Autre accès a la machinerie : <b>Echelle</b>	Accès à la cuvette : <b>Porte palière</b>

#### Entraînement

Entraînement électrique : <b>à adhérence</b>	Autre entraînement électrique : <b>une vitesse</b>
--	--

#### Caractéristiques génériques

Nombre de niveau : <b>2</b>	Nombre de services : <b>1</b>
Charge (kg) : <b>100</b>	Nombre de personnes : <b>0</b>

#### Suspentes

Suspentes : <b>Chaîne(s)</b>	Diamètre/Pas (mm) : <b>15.875</b>
------------------------------	-----------------------------------

#### Caractéristiques des portes

##### Portes

Portes cabines :	Portes palières : <b>à guillotine pleine</b>
------------------	--

### ASPECTS DOCUMENTAIRES

#### *Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance*

##### *Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions*

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Commentaire : <b>Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des éléments de guidage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien</b>
--

##### *Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions*

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Commentaire : <b>Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des suspentes et de leurs attaches malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien.</b>
--

##### *Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions*

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Commentaire : <b>Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des mécanismes de levage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien</b>
---

##### *Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions*

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Commentaire : <b>Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, selon l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification de l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute malgré le défaut de formalisation du prestataire titulaire du contrat d'entretien.</b>
---

Fiche n° 1	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>1630006</b> N°interne : <b>A 75.1688</b>
	Marque : <b>SCHINDLER</b>	Type : <b>Treuil attelé.</b>
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>1999</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

## DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE

### *Etude de sécurité*

Présenté : **Non**

### *Rapport de vérification périodique*

Présenté : **Oui**

Rapport de vérification périodique **2017**  
du :

Réalisé par : **BUREAU VERITAS**

## AVIS GENERAL

**Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.**

## POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.3.3 Présence d'un rapport annuel d'activité

Code OBS : **DR/110315/135818/0**

**Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.**

B.1 Etude de sécurité

Code OBS : **DR/110315/140357/0**

**Afficher les résultats de l'étude de sécurité de la société de maintenance titulaire du contrat d'entretien**

31.1.4 Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F

Code OBS : **DR/110315/144215/0**

**Remettre en place le tube guide chaîne en partie basse**

Code OBS : **DR/100216/122225/0**

**Réduire le jeu de guidage de la cabine**

31.1.7 Dispositifs limitant la course de l'habitacle F

Code OBS : **DR/110315/141335/0**

**Assurer le bon fonctionnement du hors course de sécurité bas cabine.**

31.2.1 Accès au local P/E/F

Code OBS : **DR/110315/140800/0**

**Laisser à demeure une échelle adaptée pour l'accès au local**

Code OBS : **DR/110315/141245/0**

**Remettre en état l'éclairage de la machinerie ainsi que son bouton de commande**

31.2.3 Dispositif parachute ou équivalent F

Code OBS : **DR/110315/141453/0**

**Serrer la fixation du limiteur de vitesse**

31.2.4 Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne F

Fiche n° 1	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>1630006</b> N°interne : <b>A 75.1688</b>
	Marque : <b>SCHINDLER</b>	Type : <b>Treuil attelé.</b>
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>1999</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

#### POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE

Code OBS : <b>DR/110315/144305/0</b> <b>Améliorer le fonctionnement du dispositif de contrôle du mou de chaîne (Laisser pour mémoire, essais non réalisable faute d'assistance technique)</b>
31.3.1 Organes de services et de signalisation E/F Code OBS : <b>DR/110315/140840/0</b> <b>Remettre en service les différents voyants d'occupation ou de présence</b>
31.4.1 Eléments constitutifs E Code OBS : <b>DR/110315/144340/0</b> <b>Remettre en place le cabochon sur le déverrouilleur du niveau bas</b> Code OBS : <b>DR/110315/144405/0</b> <b>Remettre en état les guidages des portes ainsi qu'un câble de liaison au niveau bas</b>
31.5.2 Précision et maintien de l'arrêt F Code OBS : <b>DR/100216/122515/0</b> <b>Améliorer la précision d'arrêt de la cabine au niveau bas</b>
31.5.8 Indication de la charge P/E Code OBS : <b>AJ/190413/082947/0</b> <b>Afficher la plaque de charge cabine.</b>

#### POINTS NON VERIFIES

31.1.1 Eléments constitutifs de la gaine P/E
31.1.5 Suspentes et attaches, poulies E <b>Par faute d'accompagnement certains points n'ont pu être vérifié.</b>
31.1.8 Accès à la cuvette P/E/F
31.2.2 Mécanismes de levage E/F

Fiche n° 1	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>1630006</b>
	Marque : <b>SCHINDLER</b>	N°interne : <b>A 75.1688</b>
Type : <b>Treuil attelé.</b>		
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>1999</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

## LISTE DES POINTS APPLICABLES

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuë : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
<b>A.</b>	<b>ASPECTS DOCUMENTAIRES</b>		31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	<b>NV</b>
A.1	Présence du dossier technique	<b>S</b>	31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitacle F	<b>NS</b>
A.2	Registre de sécurité	<b>S</b>	31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	<b>NV</b>
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.2	<b>LOCAL DES MACHINES</b>	
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	<b>S</b>	31.2.1	Accès au local P/E/F	<b>NS</b>
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	<b>S</b>	31.2.2	Mécanismes de levage E/F	<b>NV</b>
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	<b>NS</b>	31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	<b>NS</b>
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	<b>S</b>	31.2.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne F	<b>NS</b>
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	<b>S</b>	31.2.6	Consignes E	<b>S</b>
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	<b>S</b>	31.3	<b>PALIERES</b>	
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	<b>S</b>	31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	<b>NS</b>
<b>B.</b>	<b>DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE</b>		31.4	<b>PORTES PALIERES</b>	
B.1	Etude de sécurité	<b>NS</b>	31.4.1	Eléments constitutifs E	<b>NS</b>
B.4	Rapport de vérification périodique	<b>S</b>	31.4.2	Verrouillage mécanique et électrique E/F	<b>S</b>
<b>31.</b>	<b>ARRETE DU 29/12/2010</b>		31.5	<b>HABITACLE</b>	
31.1	<b>GAINES</b>		31.5.1	Eléments constitutifs E/F	<b>S</b>
31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	<b>NV</b>	31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	<b>NS</b>
31.1.4	Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F	<b>NS</b>	31.5.7	Affichage de la limite d'usage P/E	<b>S</b>
			31.5.8	Indication de la charge P/E	<b>NS</b>

«Référentiel» V 5

«Référentiel» V 5

Fiche n° 1	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>		N° série : <b>1630006</b>
	Marque : <b>SCHINDLER</b>		N°interne : <b>A 75.1688</b>
Texte de référence		<b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>	
Date de mise en service : <b>1999</b>			
Localisation :		<b>SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS</b>	
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>			

## DETAIL DES POINTS DE VERIFICATION

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes parties de l'installation de l'ascenseur, la nature des vérifications ayant été réalisées selon le canevas PREF, c'est-à-dire :

<b>P:</b>	<b>Présence</b>	Examen visuel consistant à s'assurer de l'existence des dispositifs déterminants pour la sécurité (dispositif prévu par le fabricant mais dont la suppression est intervenue en cours d'exploitation)
<b>E:</b>	<b>Etat de conservation</b>	Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier que les éléments examinés ne présentent pas de détériorations apparentes susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses
<b>F:</b>	<b>Fonctionnement</b>	Vérification à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

- De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute
- De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.

Fiche n° 2	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>A75.1337</b>
	Marque : <b>ALTOR</b>	N°interne : Type : <b>Adhérence</b>
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>2012</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

## ETUDE DE SECURITE

### Généralités

#### Dates

Année de la première étude de sécurité : <b>2013</b>	Date d'actualisation de l'étude : <b>07/02/2018</b>
--	---

#### Accès et cheminement

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

#### Local machines et/ou poulies

Risque(s) : <b>Sans objet</b>
-------------------------------

#### Toit de cabine

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

#### Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

#### Cuvette

Risque(s) : <b>Absence de pêne carré (Enfermement)</b>
--

#### Portes palières

Risque(s) : <b>Sans risque particulier</b>
--

## CARACTERISTIQUES

### Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : <b>M</b>	Catégorie : <b>4</b>
Origine du classement : <b>Mentionné sur le registre de sécurité</b>	Activité : <b>Vente de matériel pour professionnel</b>
Description de l'établissement : <b>Etablissement composé d'un sous sol (parking) en zone ERP, d'une zone de stockage en code du travail, d'une surface de ventesur 2 niveaux enclassement ERP et d'un zone de bureau situé en code du travail</b>	

### Type d'établissement

Type d'établissement : <b>ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE</b>
---

### Caractéristiques générales de l'appareil

#### Désignation de l'appareil

Désignation : <b>Ascenseur</b>
--------------------------------

Marquage CE : <b>OUI</b>	N°CE : <b>1337</b>
--------------------------	--------------------

Fiche n° 2	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>A75.1337</b>
	Marque : <b>ALTOR</b>	N°interne : Type : <b>Adhérence</b>
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>2012</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

#### Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : <b>Intégrée à la gaine</b>	Accès à la machinerie : <b>Toit de cabine</b>
Autre accès à la machinerie : <b>Escalier</b>	Accès à la cuvette : <b>Porte palière et échelle</b>

#### Entraînement

Entraînement électrique : <b>à adhérence</b>	Autre entraînement électrique : <b>variation continue de vitesse</b>
--	--

#### Caractéristiques générales

Nombre de niveau : <b>4</b>	Nombre de services : <b>2</b>
Charge (kg) : <b>675</b>	Nombre de personnes : <b>9</b>

#### Suspentes

Suspentes : <b>Câble(s)</b>	Nombre : <b>4</b>
Diamètre/Pas (mm) : <b>6.0</b>	

#### Caractéristiques des portes

##### Portes

Portes cabines : <b>automatiques à ouvertures latérales</b>	Portes palières : <b>automatiques à ouvertures latérales</b>
---	--

### ASPECTS DOCUMENTAIRES

#### Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance

##### Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Commentaire : <b>Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des éléments de guidage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien</b>
--

##### Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Commentaire : <b>Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des suspentes et de leurs attaches malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien.</b>
--

##### Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Commentaire : <b>Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des mécanismes de levage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien</b>
---

##### Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté : <b>Non</b>
-----------------------

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : <b>A75.1337</b>
	Marque : <b>ALTOR</b>	N°interne : Type : <b>Adhérence</b>
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>2012</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

Commentaire : **Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, selon l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification de l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute malgré le défaut de formalisation du prestataire titulaire du contrat d'entretien.**

## DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE

### *Etude de sécurité*

Présenté : **Non**

### *Rapport de vérification périodique*

Présenté : **Oui**

Rapport de vérification périodique **2017**  
du :

Réalisé par : **BUREAU VERITAS**

### *Déclaration CE de conformité*

Présenté : **Oui**

## AVIS GENERAL

**Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.**

## POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.3.3 Présence d'un rapport annuel d'activité

Code OBS : **DR/150315/074855/0**

**Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.**

B.7 Déclaration CE de conformité

Code OBS : **DR/110315/160617/0**

**Compléter la déclaration de conformité non signée et datée (Laisse pour mémoire faute d'ouverture du coffret de manoeuvre)**

31.1.5 Suspentes et attaches, poulies E

Code OBS : **DR/110315/154402/0**

**Remplacer un serre câble inadapté côté pèse charge**

Code OBS : **DR/100216/115539/0**

**Mettre en place un 3ème serre câble sur les attaches du câble parachute**

31.1.7 Dispositifs limitant la course de l'habacle F

Code OBS : **DR/110315/154233/0**

**Régler le hors course haut ce déclenche trop près du niveau**

31.2.2 Mécanismes de levage E/F

Code OBS : **DR/110315/155643/0**

**Assurer le fonctionnement de la manoeuvre de secours en cas de panne de l'onduleur**

Fiche n° 2	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>A75.1337</b> N°interne :
	Marque : <b>ALTOR</b>	Type : <b>Adhérence</b>
Texte de référence	<b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>	
Date de mise en service :	<b>2012</b>	
Localisation :	<b>SURFACE DE VENTE</b>	
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

<b>POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE</b>
31.2.3 Dispositif parachute ou équivalent F Code OBS : <b>RS/200217/093938/0</b> <b>Assurer le bon fonctionnement du déclencheur du limiteur de vitesse à distance</b>
31.3.1 Organes de services et de signalisation E/F Code OBS : <b>DR/100216/111651/0</b> <b>Remettre en service le voyant lumineux au palier du niveau 1</b>
31.5.5 Eclairage normal et de secours E/F Code OBS : <b>DR/110315/155816/0</b> <b>Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours en cabine</b>
31.5.6 Dispositif de demande de secours P/F Code OBS : <b>DR/110315/155853/0</b> <b>Assurer le fonctionnement du bouton de demande de secours sur et sous cabine</b>

<b>POINTS NON VERIFIES</b>
31.1.4 Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F <b>Par faute d'accompagnement de la société de maintenance certains points n'ont pu être vérifié.</b>
31.1.8 Accès à la cuvette P/E/F
31.2.1 Accès au local P/E/F
31.2.5 Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E
31.2.6 Consignes E

Fiche n° 2	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>	N° série : <b>A75.1337</b>
	Marque : <b>ALTOR</b>	N°interne : Type : <b>Adhérence</b>
Texte de référence <b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>		
Date de mise en service : <b>2012</b>		
Localisation : <b>SURFACE DE VENTE</b>		
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>		

## LISTE DES POINTS APPLICABLES

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinue : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
<b>A.</b>	<b>ASPECTS DOCUMENTAIRES</b>		31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	<b>NV</b>
A.1	Présence du dossier technique	<b>S</b>	31.2	LOCAL DES MACHINES	
A.2	Registre de sécurité	<b>S</b>	31.2.1	Accès au local P/E/F	<b>NV</b>
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.2.2	Mécanismes de levage E/F	<b>NS</b>
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	<b>S</b>	31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	<b>NS</b>
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	<b>S</b>	31.2.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E	<b>NV</b>
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	<b>NS</b>	31.2.6	Consignes E	<b>NV</b>
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	<b>S</b>	31.3	PALIERES	
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	<b>S</b>	31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	<b>NS</b>
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	<b>S</b>	31.4	PORTES PALIERES	
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	<b>S</b>	31.4.1	Eléments constitutifs E	<b>S</b>
<b>B.</b>	<b>DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE</b>		31.4.2	Verrouillage mécanique et électrique E/F	<b>S</b>
B.1	Etude de sécurité	<b>S</b>	31.5	HABITACLE	
B.4	Rapport de vérification périodique	<b>S</b>	31.5.1	Eléments constitutifs E/F	<b>S</b>
B.7	Déclaration CE de conformité	<b>NS</b>	31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	<b>S</b>
<b>31.</b>	<b>ARRETE DU 29/12/2010</b>		31.5.3	Dispositif assurant la protection des personnes (heurt/cellules/barrage immatériel) E/F	<b>S</b>
31.1	GAINE		31.5.4	Organes de services et de signalisation E/F	<b>S</b>
31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	<b>S</b>	31.5.5	Eclairage normal et de secours E/F	<b>NS</b>
31.1.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids) E/F	<b>NV</b>	31.5.6	Dispositif de demande de secours P/F	<b>NS</b>
31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	<b>NS</b>	31.5.7	Affichage de la limite d'usage P/E	<b>S</b>
31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitable F	<b>NS</b>	31.5.8	Indication de la charge P/E	<b>S</b>

«Référéntiel» V 5

«Référéntiel» V 5

Fiche n° 2	<b>ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES</b>		N° série : <b>A75.1337</b>
	Marque : <b>ALTOR</b>		N°interne :
Texte de référence		<b>Arrêté du 29 décembre 2010</b>	
Date de mise en service :		<b>2012</b>	
Localisation :		<b>SURFACE DE VENTE</b>	
<b>Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.</b>			

## DETAIL DES POINTS DE VERIFICATION

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes parties de l'installation de l'ascenseur, la nature des vérifications ayant été réalisées selon le canevas PREF, c'est-à-dire :

<b>P:</b>	<b>Présence</b>	Examen visuel consistant à s'assurer de l'existence des dispositifs déterminants pour la sécurité (dispositif prévu par le fabricant mais dont la suppression est intervenue en cours d'exploitation)
<b>E:</b>	<b>Etat de conservation</b>	Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier que les éléments examinés ne présentent pas de détériorations apparentes susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses
<b>F:</b>	<b>Fonctionnement</b>	Vérification à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

- De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute
- De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.